

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31/12/2018

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 27 mars 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2018. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 8 760 292 ,145 TND, un actif net de 7 702 194,453 TND et un bénéfice net trimestriel de 116 334,089 TND.

A notre avis, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV» au 31 Décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 « Les placements monétaires et disponibilités » des états financiers, qui indiquent que les emplois de la société « AL HIFADH SICAV » dans les placements constitués par les billets de trésorerie émis par la STEQ ont atteint, au 31 Décembre 2018, 10.253% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Également, nous attirons l'attention sur la note 3.12 « Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension » des états financiers, qui indique que la dette sur opération de pension livrée du titre « BTA 5,5% Mars 2019 », a atteint au 31 Décembre 2018, 11.668% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 2 bis du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par ailleurs, nous attirons l'attention sur la note 2.2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 28 janvier 2019

Le Commissaire aux Comptes :
Mahmoud ELLOUMI

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 Décembre 2018
(Montants exprimés en dinars)

Actif	Note	31-déc.-18	31-déc.-17
Portefeuille-titres	3.1	6 226 122,617	16 692 718,370
Obligations de sociétés		2 652 213,997	13 092 803,857
Emprunts d'Etat		3 573 908,620	3 599 914,513
Titres des Organismes de Placement Collectif		0,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	2 524 745,108	8 661 082,103
Placements monétaires		2 327 873,586	6 441 916,645
Disponibilités		196 871,522	2 219 165,458
Créances d'exploitation	3.5	9 424,420	7 500,002
Total Actif		8 760 292,145	25 361 300,475
Passif			
Dettes sur opérations de pensions livrées	3.12	1 022 161,075	0,000
Opérateurs Crédeurs	3.6	17 889,833	45 871,616
Autres crédeurs divers	3.7	18 046,784	22 656,277
Total Passif		1 058 097,692	68 527,893
Actif net		7 702 194,453	25 292 772,582
Capital	3.8	7 341 254,942	24 301 783,578
Sommes distribuables	3.11	360 939,511	990 989,004
Sommes distribuables des exercices antérieurs		40,097	22,958
Sommes distribuables de l'exercice		360 899,414	990 966,046
Actif net		7 702 194,453	25 292 772,582
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 760 292,145	25 361 300,475

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018	Période du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017
Revenus du portefeuille titres	3.2	92 650,109	557 234,563	216 395,441	922 374,946
Revenus des obligations		48 466,502	381 902,251	172 190,154	723 180,249
Revenus des emprunts d'Etat		44 183,607	175 332,312	44 205,287	199 194,697
Revenus des placements monétaires	3.4	65 284,660	407 226,247	136 980,388	633 582,671
Revenus des billets de trésorerie		56 234,551	324 524,671	118 081,593	450 194,791
Revenus des certificats de dépôt		1 047,251	34 848,051	10 227,158	144 536,479
Revenus des comptes à vue		8 002,858	47 853,525	8 671,637	38 851,401
Total des revenus des placements		157 934,769	964 460,810	353 375,829	1 555 957,617
Intérêts des mises en pension	3.12	(10 664,684)	(20 153,640)	0,000	(1 300,872)
Charges de gestion des placements	3.9	(17 889,830)	(118 474,595)	(45 871,614)	(208 598,416)
Revenus net des placements		129 380,255	825 832,575	307 504,215	1 346 058,329
Autres produits		0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	3.10	(5 869,388)	(36 162,797)	(43 181,161)	(179 844,120)
Résultat d'exploitation		123 510,867	789 669,778	264 323,054	1 166 214,209
Régularisation du résultat d'exploitation		(198 232,209)	(428 770,364)	(103 594,084)	(175 248,163)
Sommes distribuables de la période		(74 721,342)	360 899,414	160 728,970	990 966,046
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		198 232,209	428 770,364	103 594,084	175 248,163
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(6 145,593)	(25 661,830)	(12 959,582)	19 165,947
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		281,123	3 928,481	13 164,000	(20 904,838)
Frais de négociation de titres		(1 312,308)	(8 631,023)	(234,034)	(234,034)
Résultat net de la période		116 334,089	759 305,406	264 293,438	1 164 241,284

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018	Période du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	116 334,089	759 305,406	264 293,438	1 164 241,284
Résultat d'exploitation	123 510,867	789 669,778	264 323,054	1 166 214,209
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(6 145,593)	(25 661,830)	(12 959,582)	19 165,947
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	281,123	3 928,481	13 164,000	(20 904,838)
Frais de négociation de titres	(1 312,308)	(8 631,023)	(234,034)	(234,034)
Distributions de dividendes	0,000	(990 907,468)	0,000	(1 467 360,222)
Transaction sur capital	(4 801 385,389)	(17 358 976,067)	(3 261 390,142)	(8 947 087,660)
Souscription	11 571 797,271	56 926 259,306	18 067 923,285	79 251 606,773
Capital	11 234 400,000	56 274 200,000	17 618 500,000	78 453 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	(126 404,563)	(584 451,802)	(169 214,755)	(753 770,148)
Régularisation des sommes distribuables	463 801,834	1 236 511,108	618 638,040	1 551 576,921
Rachat	16 373 182,660	74 285 235,373	21 329 313,427	88 198 694,433
Capital	15 890 400,000	73 384 300,000	20 806 900,000	87 309 900,000
Régularisation des sommes non distribuables	(179 276,514)	(764 387,538)	(199 821,684)	(838 028,664)
Régularisation des sommes distribuables	662 059,174	1 665 322,911	722 235,111	1 726 823,097
Variation de l'actif net	(4 685 051,300)	(17 590 578,129)	(2 997 096,704)	(9 250 206,598)
Actif net				
En début de période	12 387 245,753	25 292 772,582	28 289 869,286	34 542 979,180
En fin de période	7 702 194,453	7 702 194,453	25 292 772,582	25 292 772,582
Nombre d'actions				
En début de période	120 842	245 383	277 267	333 944
En fin de période	74 282	74 282	245 383	245 383
Valeur liquidative	103,688	103,688	103,074	103,074
Taux de rendement de la période	1,152%	4,513%	1,023%	3,895%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 Décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2018, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

La société « AL HIFADH SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.3. Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 décembre 2018	% Actif
<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>	53 920	2 597 140,230	2 652 213,997	30,275%
AMEN BANK SUB 2011	2 047	61 392,180	62 195,927	0,710%
AMEN BANK SUB 2014 A	1 600	64 000,000	67 185,832	0,767%
BH 2009-B	15 000	691 500,000	691 584,000	7,895%
BTE 2010-B	9 000	540 000,000	547 336,800	6,248%
BTE 2011-TV	2 000	40 000,000	42 238,400	0,482%
BTE 2010-B	2 000	40 000,000	40 483,200	0,462%
BTE 2011-TV	1 000	20 000,000	21 119,200	0,241%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	300 000,000	314 036,000	3,585%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	360 000,000	371 287,681	4,238%
STB 2010/1	4 000	186 560,000	192 713,600	2,200%
UIB 2009/1 (20 ANS)	2 593	142 601,250	145 690,947	1,663%
UIB 2011/2 (7 ANS)	2 180	31 086,800	32 436,656	0,370%
UIB SUB 2015	1 500	120 000,000	123 905,754	1,414%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>	3 644	3 658 865,900	3 573 908,620	40,797%
Obligations de l'Etat	270	4 877,400	5 069,488	0,058%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6,35%	20	1 432,500	1 501,835	0,017%
EMPRUNT ETAT2014 A/5.95%	200	494,400	511,850	0,006%
EMPRUNT ETAT2014 B/6.15%	50	2 950,500	3 055,803	0,035%
Bons du trésor assimilables	2 388	2 647 282,500	2 547 331,556	29,078%
BTA 6.9 MAI 2022 (15 ANS)	2 374	2 632 989,500	2 532 827,392	28,913%
BTA 5.5% MARS 2019	14	14 294,000	14 504,164	0,166%
Bons du trésor assimilables mis en pension livrée	986	1 006 706,000	1 021 507,576	11,661%
Mise en pension BTA 5.5% 11 MARS 2019 (Attijari Bank 06/12/2018- 30 jours- 5,5%)	986	1 006 706,000	1 021 507,576	11,661%
TOTAL		6 256 006,130	6 226 122,617	71,072%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 557 234,563 TND pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er octobre au 31 décembre 2018	Période du 1er janvier au 31 décembre 2018	Période du 1er octobre au 31 décembre 2017	Période du 1er janvier au 31 décembre 2017
Revenus des obligations et valeurs assimilées	92 650,109	557 234,563	216 395,441	922 374,946
Revenus des obligations de sociétés	<u>48 466,502</u>	<u>381 902,251</u>	<u>172 190,154</u>	<u>723 180,249</u>
- intérêts	48 466,502	381 902,251	172 190,154	723 180,249
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	<u>44 183,607</u>	<u>175 332,312</u>	<u>44 205,287</u>	<u>199 194,697</u>
- intérêts	44 183,607	175 332,312	44 205,287	199 194,697
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	92 650,109	557 234,563	216 395,441	922 374,946

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 2 524 745,108 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Placements monétaires		2 306 312,377	2 327 873,586	26,573%
Emetteur AMS				
Billets de trésorerie	1	248 019,802	248 412,699	2,836%
AMS 30J 26/12/2018 (12,00%)	1	248 019,802	248 412,699	2,836%
Emetteur Electrostar				
Billets de trésorerie	2	390 868,590	392 069,946	4,476%
ELECTROSTAR 90J 26/12/2018 (12,00%)	1	293 009,709	293 463,035	3,350%
ELECTROSTAR 90J 30/11/2018 (11,00%)	1	97 858,881	98 606,911	1,126%
Emetteur STEQ				
Billets de trésorerie	2	882 695,135	898 157,819	10,253%
STEQ 30J 25/12/2018 (10,20%)	1	49 603,960	49 695,666	0,567%
STEQ 90J 11/10/2018 (12,00%)	1	833 091,175	848 462,153	9,685%
Emetteur GIF				
Billets de trésorerie	1	784 728,850	789 233,122	9,009%
GIF 80J 08/12/2018 (11,00%)	1	784 728,850	789 233,122	9,009%
Disponibilités		196 871,522	196 871,522	2,247%
Dépôts à vue		530 948,211	530 948,211	6,061%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		-334 076,689	-334 076,689	-3,814%
TOTAL		2 503 183,899	2 524 745,108	28,820%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 à 407 226,247 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018	Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018	Période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017	Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017
Intérêts des billets de trésorerie	56 234,551	324 524,671	118 081,593	450 194,791
Intérêts des certificats de dépôt	1 047,251	34 848,051	10 227,158	144 536,479
Intérêts des comptes courants	8 002,858	47 853,525	8 671,637	38 851,401
TOTAL	65 284,660	407 226,247	136 980,388	633 582,671

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 9 424,420 TND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	5 424,420	0,002
Agios créditeurs à recevoir	4 000,000	7 500,000
TOTAL	9 424,420	7 500,002

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 17 889,833 TND et représente le montant dû de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Rémunération Distributeurs	6 389,228	16 382,721
Rémunération Gestionnaire	7 667,067	19 659,260
Rémunération Dépositaire	3 833,538	9 829,635
TOTAL	17 889,833	45 871,616

3.7. Autres Crédeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 18 046,784 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Redevance CMF	746,752	2 129,180
Provision jeton de présence	9 000,170	9 000,000
Honoraires commissaire aux comptes	8 208,282	11 329,575
TCL	91,580	232,486
Impôt à payer	0,000	-34,964 (*)
TOTAL	18 046,784	22 656,277

(*) Il est à préciser que le solde négatif du compte « impôt à payer » de -34,964 TND résulte d'une erreur d'imputation comptable régularisée début janvier 2018.

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01/01/2018</u>	
Montant (en nominal)	24 538 300,000
Nombre de titres	245 383
Nombre d'actionnaires	728
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	56 274 200,000
Nombre de titres émis	562 742
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	73 384 300,000
Nombre de titres rachetés	733 843
<u>Capital au 31/12/2018</u>	
Montant (en nominal)	7 428 200,000
Sommes non distribuables	-86 945,058
Montant du capital au 31/12/2018	7 341 254,942
<u>Nombre de titres</u>	
Nombre d'actionnaires	326

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2018 :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	0,000	3 435,316
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-25 661,830	15 730,631
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	1 348,500	20 763,184
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	2 579,981	-41 668,022
Frais de négociation de titres	-8 631,023	-234,034
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	-30 364,372	-1 972,925
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-236 516,422	-318 802,013
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-584 451,802	-753 770,148
Régularisations sommes non distribuables rachats	764 387,538	838 028,664
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-86 945,058	-236 516,422

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 à 118 474,595 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018	Période du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	6 389,225	42 312,361	16 382,719	74 499,432
Rémunération gestionnaire (TSI)	7 667,067	50 774,816	19 659,260	89 399,318
Rémunération dépositaire (TSB)	3 833,538	25 387,418	9 829,635	44 699,666
TOTAL	17 889,830	118 474,595	45 871,614	208 598,416

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 à 36 162,797 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018	Période du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017
Rémunération commissaire aux comptes	728,784	8 312,159	898,644	10 758,423
Redevance CMF	2 555,632	16 924,584	6 552,859	29 798,807
Jetons de présence	2 268,536	9 000,170	2 268,426	9 000,060
Contribution conjoncturelle	0,000	0,000	32 753,513	127 181,837
Autres impôts	316,436	1 925,884	707,719	3 104,993
TOTAL	5 869,388	36 162,797	43 181,161	179 844,120

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2018 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	81,536	179,010	-220,449	40,097
Exercice n	789 669,778	1 236 332,098	-1 665 102,462	360 899,414
Sommes Distribuables				360 939,511

3.12. Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « **Titres mis en pension** » (compte n°319 000). La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 458 900).

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans la note 2, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « **Intérêts des mises en pensions** » (compte n°609 000).

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « **Créances sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 324 000). Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « **Revenus des prises en pension** » (compte n°706 900).

• Intérêts des mises en pensions

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.12.2018 à 20 153 ,640 TND, contre un solde de 1300,872 TND pour la même période de l'exercice 2017 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions.

• Dettes sur opérations de pension livrées

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à 1 022 161,075 TND, contre un solde nul au 31 Décembre 2017 et représente le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés aux opérations de mises en pensions.

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

Les engagements hors bilan d'AL HIFADH-SICAV au 31 décembre 2018 se détaillent ainsi :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
- Titres à livrer	0,000	0,000
- Titres à recevoir	-334 076,689	0,000
- Titres à libérer	0,000	0,000
TOTAL	-334 076,689	0,000

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

4.3 Institution d'une contribution sociale de solidarité

L'article 53 de la loi n° 2017-66 du 18 décembre 2017 portant loi de finances pour l'année 2018, a institué une contribution sociale de solidarité au profit des caisses sociale due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société " AL HIFADH SICAV " se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 53 précité et elle est tenue de payer au trésor public un montant de 200 dinars à la fin de cet exercice. Toutefois, la charge relative à cette contribution n'a pas été prise en compte au cours de l'exercice 2018.